

# Le Temps

I. Le Temps. 1909-05-21.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

M. Pto Gion, libéral, intervient dans la discussion. Il demande que le gouvernement prenne des dispositions militaires pour parer à toute éventualité.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Le traité franco-canadien

On télégraphie d'Ottawa au Morning Post qu'au cours de la séance d'hier au Parlement canadien, M. Fielding, ministre des finances, a annoncé que le Cruppi, ministre du commerce de France, n'ayant encore fourni aucune assurance relative à la ratification du traité franco-canadien à la Chambre des députés, le gouvernement canadien a décidé de ne pas le ratifier.

La situation en Turquie

On nous télégraphie de Constantinople : Le comité Union et Progrès domine entièrement la personne du nouveau sultan ; ses secrétaires, ses aides et ses conseillers ont un rapport quotidien avec lui sans des membres du comité.

Ces deux anciens amis de Mehmed V dont les dispositions étaient en partie écrites. Plus d'une centaine d'entre eux ont été, après l'abdication du sultan, exilés dans les provinces lointaines de l'Empire.

D'après une dépêche de Salonique au Lokal-Anzeiger, Youssouf pacha, un des confidentiels de l'ex-sultan, arrêté le mois dernier, aurait avoué dans un interrogatoire qu'Abdul Hamid avait envoyé en Albanie avec un million de francs pour y préparer un soulèvement.

L'élément du 13 avril à Constantinople, les massacres en Asie-Mineure et les manifestations diverses d'un mouvement combiné et dirigé par Abdul Hamid.

Une mission secrète partira la semaine prochaine à Salonique afin de notifier à Abdul Hamid la décision de démissionner de l'Empire ottoman.

Sur l'ordre du grand-vizir, les sceaux ont été apposés sur les bureaux de la liste civile.

Notre correspondant de Belgrade nous télégraphie : On mande d'Uskub que Djéhad pacha semble avoir réussi à mater définitivement les Albanais rebelles dans la région de Uskub.

Le grand-vizir a télégraphié au général de Rohland, sous-secrétaire d'Etat, de se rendre immédiatement à Constantinople, en raison de la gendarmerie de Vempire devant commencer immédiatement.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

La commission d'enquête envoyée en Asie-Mineure par le gouvernement a découvert que les Arméniens ont été assassinés par les Turcs.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

Le ministre de l'intérieur à Constantinople a l'intention de fixer dans les vilayets de Salonique, de Monastir et en Epire les familles musulmanes qui émigrent de l'Asie-Mineure.

Le ministre public avait requis une sévère application de la loi, en insistant sur la léchété de l'acte commis.

Notre correspondant nous écrit qu'à la suite des violents incidents entre étudiants flamands et wallons qui troublèrent les fêtes jubilaires de l'Université de Louvain, le conseil rectoral de cette université a prononcé la dissolution des associations d'étudiants wallons et flamands.

ITALIE. — La reine d'Angleterre et l'impératrice douairière de Russie sont arrivées mardi après-midi à Venise, venant de Corfou, à bord du yacht Victoria-Alberic.

ITALIE. — Un congrès antilubricateur vient de se réunir à Athènes. 400 membres y prennent part. Le congrès a tenu ses séances à la salle de l'Académie, sous la présidence du prince royal.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

Le ministre public avait requis une sévère application de la loi, en insistant sur la léchété de l'acte commis.

Notre correspondant nous écrit qu'à la suite des violents incidents entre étudiants flamands et wallons qui troublèrent les fêtes jubilaires de l'Université de Louvain, le conseil rectoral de cette université a prononcé la dissolution des associations d'étudiants wallons et flamands.

ITALIE. — La reine d'Angleterre et l'impératrice douairière de Russie sont arrivées mardi après-midi à Venise, venant de Corfou, à bord du yacht Victoria-Alberic.

ITALIE. — Un congrès antilubricateur vient de se réunir à Athènes. 400 membres y prennent part. Le congrès a tenu ses séances à la salle de l'Académie, sous la présidence du prince royal.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

Le ministre public avait requis une sévère application de la loi, en insistant sur la léchété de l'acte commis.

Notre correspondant nous écrit qu'à la suite des violents incidents entre étudiants flamands et wallons qui troublèrent les fêtes jubilaires de l'Université de Louvain, le conseil rectoral de cette université a prononcé la dissolution des associations d'étudiants wallons et flamands.

ITALIE. — La reine d'Angleterre et l'impératrice douairière de Russie sont arrivées mardi après-midi à Venise, venant de Corfou, à bord du yacht Victoria-Alberic.

ITALIE. — Un congrès antilubricateur vient de se réunir à Athènes. 400 membres y prennent part. Le congrès a tenu ses séances à la salle de l'Académie, sous la présidence du prince royal.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

Le ministre public avait requis une sévère application de la loi, en insistant sur la léchété de l'acte commis.

Notre correspondant nous écrit qu'à la suite des violents incidents entre étudiants flamands et wallons qui troublèrent les fêtes jubilaires de l'Université de Louvain, le conseil rectoral de cette université a prononcé la dissolution des associations d'étudiants wallons et flamands.

ITALIE. — La reine d'Angleterre et l'impératrice douairière de Russie sont arrivées mardi après-midi à Venise, venant de Corfou, à bord du yacht Victoria-Alberic.

ITALIE. — Un congrès antilubricateur vient de se réunir à Athènes. 400 membres y prennent part. Le congrès a tenu ses séances à la salle de l'Académie, sous la présidence du prince royal.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

Le ministre public avait requis une sévère application de la loi, en insistant sur la léchété de l'acte commis.

Notre correspondant nous écrit qu'à la suite des violents incidents entre étudiants flamands et wallons qui troublèrent les fêtes jubilaires de l'Université de Louvain, le conseil rectoral de cette université a prononcé la dissolution des associations d'étudiants wallons et flamands.

ITALIE. — La reine d'Angleterre et l'impératrice douairière de Russie sont arrivées mardi après-midi à Venise, venant de Corfou, à bord du yacht Victoria-Alberic.

ITALIE. — Un congrès antilubricateur vient de se réunir à Athènes. 400 membres y prennent part. Le congrès a tenu ses séances à la salle de l'Académie, sous la présidence du prince royal.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

ITALIE. — Dans le procès occasionné par le meurtre du député Herzfeldt, le témoin Proussak a déclaré que les chefs de l'Union russe, MM. Dourovine et Bouzelac avaient assisté par deux fois à des délibérations ayant pour but le meurtre de M. Stolypine, de M. Witte et de M. Miloukoff.

La Vie à Paris

De la danse, de la valse et des mœurs à propos de danses russes. — La valse rêvée et la valse chahoupée. — Le réalisme et la poésie. — La valse des cambrioleurs. — Un monument à Coquelin cadet. — Le roi du monologue.

« Que de choses dans un menuet ! » disait Vestris. Que de choses dans un ballet, pour en venir à dire que de réflexions peut faire naître la danse ! Et c'est en vérité ce qu'il y a de plus suggestif au monde, et voilà Paris qui à la tête tournée par des danseuses et des danseurs. La première soirée de la « saison russe » au théâtre du Chant résonne dans l'opéra, et c'est à l'improvise la revanche du danseur. Le danseur, ce personnage un peu ridicule, aux grâces mignardes et au sourire âgé de nos divertissements français, est devenu chez ces Russes un être quasi fantastique, alerte, aérien, bondissant, comme un caoutchouc, et dont les grâces restent éternelles et mille.

« Je voudrais m'enlever avec lui, disait devant moi une de nos danseuses de l'Opéra, peu habituée à ces bonds extraordinaires. Elle n'a rien, cette danse russe, de la séduction antique des poses et des marches d'une Isadora Duncan. Elle ne nous donne point la sensation d'une figure descendant d'une frise ou d'une amphore grecque. Elle semble plutôt la fuite un peu saugave d'une bête traquée à travers la steppe. C'est à la fois charmant et comme tragique. Il y a eu un moment, l'autre soir, où toute la salle emballée par la fraîcheur des danses des esclaves orientales et des guerriers poloviens, à la fin du Prince Igor, était prête à se lever et vraiment à courir aux armes. Cette musique trépidante, ces porteurs d'arc aux gestes ardents, éperdus, farouches, toute cette mêlée humaine, ces bras levés, ces mains agitées, l'éblouissement de ces costumes multicolores, doucement et tranquillement, ce public parisien, étonné de cette fibre, de cette folie du mouvement.

« On a dit que la Russie, c'était l'Orient gelé. On peut dire que la danse russe, c'est l'Orient dégelé. Et il y a en effet de la séduction orientale dans ces torsions de corps féminins, ces volutes de soie rouge ou vert agités au-dessus des torses ou enroulés autour des corsages avec des mouvements d'une sensualité charmeresse. Comme il y a aussi du vito ou du fandango espagnol dans certaines figures de nos danses moscovites. Tout cela est chose inattendue — des rappels de gigue dans telles danses éperdues où les hommes frappent la terre de leurs talons et heurtent leurs bottes l'une contre l'autre, comme les matelots anglais leurs sautiers. On croirait parfois voir la traditionnelle horripilation des marins de nos jours, sur le pont de leurs navires au matin de Trafalgar.